



Comité économique et social européen

Journée européenne du consommateur

Conférence sur "L'application des droits des consommateurs"

15 mars 2010

Conclusions de l'atelier 3 sur "La sécurité des produits"

Par M. Wautier Robyns de Schneidauer, Membre du CESE

Le sujet de la sécurité des produits se présentait comme le sujet qui comportait moins d'enjeux politiques qui figurait à l'ordre du jour, mais je crois que le CESE a réussi à placer ce sujet à un niveau d'attention plus élevé à travers les débats que nous avons eu et des débats qui ont clairement montré que la question de la sécurité des produits est un débat qui ne doit pas être réservé aux spécialistes.

Nous avons eu d'abord eu l'occasion à travers l'intervention de la Professeur Maria José Reyes Lopez de faire le point du cadre juridique tel que nous le connaissons et de propositions qui devraient être faites quant aux révisions de cette législation à travers d'un certain nombre de remarques qui essaient de concilier d'une part les bases juridiques sur lesquelles est construite actuellement le régime de réparation pour la responsabilité civile du fait des produits défectueux et d'autre part l'arsenal législatif qui existe en matière de prévention. On a clairement vu quels étaient les problèmes d'interprétation juridique qui pouvaient se poser dans ce domaine et quelles étaient les questions d'efficacité, en prenant en compte le point de vue des consommateurs et des entreprises.

Nous avons également pu entendre au travers de l'intervention de M. Stephen Russel quelles étaient les illusions qui existaient jusqu'à un certain point à l'égard de l'arsenal qui existe en matière de sécurité au travers de sigles, au travers des mécanismes de surveillance que l'on prend pour de l'argent comptant et que l'on prend pour des acquis historiques. Ceci amène à reconnaître que le sujet mériterait davantage d'attention du monde politique pour prendre davantage d'importance dans les travaux qui devraient être menés pour répondre aux déficiences que l'on rencontre encore aujourd'hui.

Mme Maija Laurila a répondu dans une large mesure aux questions qui avaient été soulevées par les intervenants précédents en faisant le point de l'arsenal dont dispose aujourd'hui la Commission au travers de l'état actuel des législations et des nécessités telles que la Commission les identifie.

Nous avons également eu l'occasion de parler des mécanismes de surveillance et de ce que la Commission peut faire pour renforcer et améliorer la façon dont cette surveillance a lieu. Nous avons parlé des régimes d'alerte qui permettent de détecter que des problèmes se sont présentés et nous avons accordé une très large attention aux contacts internationaux entre l'UE et ses principaux partenaires commerciaux.

Nous avons assez largement privilégié probablement les pays les mieux organisés parmi les partenaires commerciaux, ou en tout cas ceux qui ont une structure qui parfois peut être une structure foisonnante mais qui permet à l'UE de s'adresser à un interlocuteur connu et sensibilisé. Il est moins certain que l'ensemble des pays d'où viennent des produits de grande consommation répondent à ce même critère, mais il apparaît que l'Europe peut servir de point de repère dans le domaine de la qualité des produits.

Le débat a permis de mettre le doigt sur le rôle qui revient au consommateur à la fois sur le plan de l'information qui lui revient – dans un rôle passif- et – d'un point de vue lui conférant un rôle plus actif – en évoquant l'opportunité qu'il y a pour lui à s'orienter et le discernement dont il pourrait faire preuve face à des produits dont, de toute évidence, on ne peut pas attendre un haut niveau de qualité. Parallèlement aux messages qui ont été formulés à l'égard du consommateur on a eu également l'occasion d'aborder quel est rôle qui revient aux producteurs au travers de leur fonctionnement de l'attention que les producteurs peuvent porter eux-mêmes à la qualité des produits qu'ils commercialisent, à la traçabilité des produits qu'ils commercialisent. Ainsi, l'ensemble de cet édifice met en jeu les responsabilités des consommateurs, met en jeu les responsabilités des producteurs, et suppose la présence d'un acteur public effectif et efficace dans le dépistage des questions portant atteinte à la sécurité publique.

Nous avons enfin constaté qu'indépendamment du dossier de la sécurité des produits considéré dans son ensemble comme un domaine particulier de la politique européenne, il y a également des passerelles particulièrement importantes à l'égard d'autres domaines de la législation européenne surtout là où il s'agit de la santé publique et en particulier de la santé des travailleurs qui eux aussi peuvent subir des dommages du fait de l'utilisation de substances nocives et enfin dans le domaine du droit de l'environnement.

Nous avons ainsi pu replacer la question de la sécurité des produits à l'avant-plan des préoccupations à la fois des consommateurs, des producteurs et des différents aspects de la politique européenne.